



## Compte rendu du conseil municipal : Séance du 31 aout 2020

L'an deux mil vingt et le trente et un aout à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Herbeys, convoqué en séance publique, s'est réuni, à la Mairie d'Herbeys à 19:00.

Fabrice Aubert, absent excusé, a donné son pouvoir à Mathias CLOCHEAU, et Eric DEGROISSE, absent excusé, à Françoise FONTANA. Alexandre BOUDVILLE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal. [Vote : unanimité](#)

### 1. Horaires et tarifs périscolaires applicables à la rentrée scolaire 2020

Isabelle Paturel rappelle :

- Le travail de la commission extra-municipale « restauration » pour augmenter l'offre de repas « bio », de potages et d'aliments de substitution à la viande dans les repas servis. Le nombre de composants de chaque repas passera de 5 à 4 (entrée ou dessert) ;
- La volonté de la commune de proposer des tarifs proportionnels aux quotients familiaux en s'appuyant sur une grille simplifiée (moins de tranches de calcul);
- La volonté des élus de passer à un tarif unique par enfant pour la cantine.

La délibération propose de maintenir les horaires de garderie et de cantine sur les mêmes créneaux qu'en septembre dernier et de fixer de nouveaux tarifs pour les services de garderie et de cantine.

Garderie du matin – G0	1.63€ par séance et par enfant
Garderie - G1	2.10€ par séance et par enfant
Garderie - G2	1.63€ par séance et par enfant

Quotient familial	Tarif unitaire par enfant
QF jusqu'à 600	3,14 €
de 601 à 850	4,33 €
de 851 à 1350	5,04 €
de 1351 à 1750	5,76 €
de 1751 à 2100	6,47 €
supérieur à 2101 et extérieurs	7,18 €
PAI « sans repas » avec QF>600	3.71€

Sur la fréquentation 2018-2019, le quotient familial moyen à Herbeys se situait entre « 851 à 1350 » et « 1351 à 1750 ». Ainsi pour une famille avec trois enfants inscrits à la cantine et un QF moyen, la facture de cantine mensuelle devrait diminuer en 2020 par rapport à 2018.

Denis CLOR explique que cette nouvelle grille tarifaire, tient compte de l'augmentation des effectifs inscrits à l'école cette année (8%) et inclut une légère réévaluation tarifaire (+ 0.04€ par repas) de la tranche de QF la plus élevée. [Vote : unanimité](#)

## 2. Attribution par la commune de subventions aux associations

Françoise FONTANA dresse l'inventaire des demandes de subventions reçues avec un historique des subventions communales attribuées sur les 5 dernières années.

Les subventions ont été débattues une à une, avec une présentation des associations aux nouveaux élus.

Une légère augmentation de 100€ a été accordée à l'Amicale des sapeurs-pompiers d'Herbeys correspondant à la hausse de leur cotisation d'assurance résultant d'un plus grand nombre de membres, notamment des JSP (jeunes sapeurs-pompiers).

La demande de l'association « Herbeys accueil solidaire », a été mise en attente, pour un complément d'informations sur le budget de l'association.

La demande de l'association ACCA (association communale de chasse agréée) a également été mise en attente ; certains élus expriment leur souhait que les « trophées » figurants au froton du « relais cyné » soient retirés et qu'aucun travaux sur ce terrain communal ne soit engagé sans l'autorisation préalable du conseil municipal.

Association	Siège social	Subvention communale	
		Demandée	Votée
MPT- Fête de la musique	Herbeys	2 000 €	2 000 €
MPT- Animation	Herbeys	800 €	800 €
MPT- Association	Herbeys	1 100 €	1 100 €
APEH	Herbeys	650 €	650 €
Amicale des pompiers d'Herbeys	Herbeys	1 000 €	1 000 €
CLIQUE des pompiers	Brié et Angonnes	300 €	300 €
UMAC	Herbeys	400 €	400 €
Crèche des canailoux	Brié et Angonnes	30 325,3 €	30 325,3 €
<b>TOTAL</b>		<b>36 575,3 €</b>	<b>36 575,3 €</b>

Vote : unanimité

## 3. Demande de subventions pour l'acquisition d'un logiciel à la bibliothèque

Isabelle PATUREL rappelle que la commune d'Herbeys s'est investie dans la construction d'une nouvelle bibliothèque qui a ouvert ses portes en septembre 2019.

La médiathèque souhaite aujourd'hui moderniser son système d'information et de gestion de données : c'est pourquoi l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de son fond documentaire est envisagée. Cette acquisition permettra d'offrir également un portail documentaire numérique aux publics et sera compatible avec l'offre numérique de la bibliothèque départementale.

Ceci devrait participer à proposer une offre de service culturel attractive pour les usagers de la bibliothèque d'Herbeys et à renforcer ses liens avec un réseau de bibliothèques.

Le plan de financement de l'opération est à ce jour le suivant : Montant H.T. en euros

DEPENSES		RECETTES	
Logiciel	9 225 €	Département - culture et patrimoi	6 457.5 €
		DRAC	922.5 €
		Autofinancement	1 845 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 225 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 225 €</b>

Ce budget inclut le transfert de la base de données actuelle, la mise en réseau ainsi que la formation des personnels à ce nouveau logiciel. Il s'agit de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère pour un total de 80%.

Vote : unanimité

#### 4. Décision modificative n°01 au budget principal

En 2019, le conseil municipal d'Herbeys a délibéré pour entériner la dissolution du SIEC, ainsi que la cession à titre gratuit des actions détenues par la commune dans le capital de la SPL « Eaux de Grenoble Alpes » ;

Une décision modificative est nécessaire, afin d'intégrer à la maquette budgétaire initiale, la cession des actions SPL « Eaux de Grenoble Alpes » d'une valeur de 934.38€.

Vote : unanimité

#### 5. Autorisation faite au maire à recruter des agents non titulaires pour besoins de remplacement ou pour besoin occasionnel

Considérant que les nécessités de service peuvent justifier le recours à des agents non titulaires (accroissement temporaire d'activité, remplacement d'agents absents), Madame le Maire souhaite pouvoir, pour la durée de son mandat, procéder au recrutement direct et rapide d'agents non titulaires.

La mention « dans la limite du budget » est rajoutée au texte de la délibération présentée.

Vote : unanimité

#### 6. Charte de fonctionnement des commissions extramunicipales

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place plusieurs commissions extramunicipales, afin d'associer les citoyens à la vie de la commune, de favoriser le dialogue avec les élus et faire appel aux compétences de la société civile.

Suite au travail de plusieurs élus, dont Odile Souvignet, une charte de fonctionnement est proposée : cette charte a pour objectif d'instaurer de bonnes pratiques de fonctionnement au sein de ces commissions et rappelle notamment le rôle des commissions comme lieux de dialogue et d'incubateur d'idées. Chaque commission extramunicipale a un rôle consultatif mais non décisionnaire auprès du Conseil municipal.

Vote : unanimité

#### 7. Création d'une commission extramunicipale « Biodiversité, forêts »

Commission extramunicipale	Elu référent	Elus suppléants
Biodiversité, forêts	Odile SOUVIGNET	Annick MICHOU Eric DEGROISSE

Vote : unanimité

D'autres élus viendront renforcer cette commission au fil des mois et selon l'ampleur des projets, néanmoins il est rappelé que l'objectif de ces commissions extramunicipales est bien d'aller chercher les forces vives citoyennes de la commune afin de les fédérer autour d'un projet co-construit entre citoyens et élus.

#### 8. Désignation d'un représentant communal auprès de la SPL ALEC

Pour mémoire, la SPL ALEC a été créée pour animer le nouveau service public de l'efficacité énergétique et mettre en œuvre, pour le compte de la Métropole et de ses autres membres, des actions concourant à l'ambition du Plan Air Energie Climat.

En tant qu'actionnaire, la commune d'Herbeys doit être représentée à l'ensemble des assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) et siéger dans une instance réunissant l'ensemble des "petits actionnaires". Cette assemblée spéciale, qui se réunit en amont des conseils d'administration, dispose des mêmes informations et rapports que le conseil d'administration. Elle élit son représentant des "petits actionnaires" qui participe au Conseil d'Administration.

Annick MICHOU représentera la commune d'Herbeys au sein de la SPL ALEC.

Vote : unanimité

### **9. Désignation d'un représentant communal auprès de l'association Mission Locale Sud Isère**

La Mission Locale Sud Isère accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches d'orientation, de formation et d'emploi. En 2019, l'association a accompagné 1550 jeunes, permettant ainsi l'accès de 160 jeunes à la formation et 650 jeunes à l'emploi.

La MLSI est une association intercommunale loi 1901 gérée par un conseil d'administration composé de collectivités territoriales, de l'Etat, des partenaires économiques et sociaux et d'associations. Ses statuts prévoient que le collège des collectivités comprenne au moins 12 membres désignés, dont 4 membres représentant les villes d'Eybens, d'Herbeys, de Gières et Poisat et désignés entre elles.

Considérant qu'à la suite des élections municipales et conformément aux statuts de l'association, il convient de désigner un représentant communal au sein de la MLSI : il est procédé au vote.

Dorisse DELEPINE représentera la commune d'Herbeys au sein de la Mission Locale Sud Isère.

[Vote : unanimité](#)

### **10. Désignation d'un représentant communal auprès de l'association du CAUE**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

Olivier ULRICH représentera la commune d'Herbeys au sein du CAUE.

[Vote : unanimité](#)

### **11. Désignation d'un représentant communal auprès de l'AFEI**

L'Association des Femmes Élues en Isère (AFEI), s'adresse depuis 1945 à toutes les femmes élues du département.

Elle œuvre pour la parité femme-homme dans la vie publique et politique, à tous les niveaux de responsabilités. Elle s'engage à défendre et à promouvoir la place et l'image des femmes élues de l'Isère.

Elle a pour objectif de les aider à participer et à agir au sein de leurs collectivités, de faciliter leur mission en leur apportant de l'information pratique et des échanges d'expériences.

Gilberte TORRE représentera la commune d'Herbeys au sein de l'AFEI.

[Vote : unanimité](#)

### **12. Nomination d'un référent communal « Ambroisie » auprès de l'ARS**

L'ambroisie est une plante invasive qui prospère sur les sols nus et qui est très présente en Isère ; elle représente un problème de santé publique en raison du caractère très allergisant de ses pollens.

La lutte contre son développement nécessite une lutte coordonnée et permanente de l'ensemble des gestionnaires des territoires concernés.

Stéphane VINCENT est nommé référent « Ambroisie » auprès de l'ARS au nom de la commune d'Herbeys.

[Vote : unanimité](#)

### **13. Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – Plan de financement et demande de subvention.**

Odile Souvignet explique que l'Office français de la biodiversité (OFB) a lancé en juillet dernier un nouvel appel à projets pour les « Atlas de la biodiversité communale et intercommunale (ABC) ». La date limite de candidature étant fixée au 15 septembre prochain, c'est une opportunité pour la commune à saisir.

L'élue rappelle que les documents d'urbanisme comme le SCOT et le PLU intègrent les notions de trames vertes (réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques) et de préservation des paysages en liens avec les activités humaines.

Avec une approche différente, l'ABC permet un inventaire des écosystèmes c'est-à-dire des milieux et des organismes qui y vivent. Sur le territoire de la commune d'Herbeys, deux biotopes pourraient faire l'objet d'une étude particulière :

- Les Pelouses sèches : la forêt gagne du terrain sur ces pelouses spécifiques par la flore et les insectes qui y vivent.
- Les Combes humides (en lit des torrents) : ces combes constituent des corridors de transit des animaux très intéressants pour le brassage génétique de la faune.

L'ABC représente un travail d'ampleur qui doit être confié à des professionnels (associations LPO, Gentiana, Flavia). Il devrait permettre de connaître la réalité du terrain sur notre territoire. C'est un outil qualitatif de sensibilisation et d'information des populations. Bien qu'il n'ait pas de portée réglementaire, il pourrait à terme être intégré dans les évolutions des documents d'urbanisme pour réduire l'impact des activités humaines sur la biodiversité locale.

Afin de réaliser ce projet, l'Office français de la biodiversité est sollicité pour l'obtention d'une aide (80%) conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Réalisation d'un inventaire	9 900 €	OFB	14 520 €
Mise en place actions ciblées	4 400 €	Autofinancement	3 630 €
Présentation commission "bio diversité"	2 750 €		
Ateliers participatif	1 100 €		
<b>Total</b>	<b>18 150 €</b>	<b>Total</b>	<b>18 150 €</b>

Vote : unanimité